

**VILLE DE
RIORGES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **26 SEPTEMBRE 2019** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

N° 2_5

OBJET :

FINANCES

**SUBVENTIONS ACCORDEES
AUX ASSOCIATIONS
SPORTIVES RIORGEOISES
VERSEMENT D'UN ACOMPTE
PROVISIONNEL EN DEBUT
D'ANNEE**

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 septembre 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : Guy CONSTANT, Florence COLOMB.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nabih NEJJAR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Bernard JAYOL	Jean-Luc CHERVIN
Gilles CONVERT	Pierre BARNET
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Chantal LACOUR
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

2 élus absents sans pouvoir (Guy CONSTANT, Florence COLOMB)

FINANCES

**SUBVENTIONS ACCORDEES AUX
ASSOCIATIONS SPORTIVES RIORGEOISES
VERSEMENT D'UN ACOMPTE
PROVISIONNEL EN DEBUT D'ANNEE**

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

"Depuis une délibération du conseil municipal du 18 décembre 1997, des acomptes provisionnels sont versés chaque début d'année aux associations sportives riorgeoises, qui bénéficient des subventions les plus importantes afin de leur éviter des difficultés de trésorerie en milieu de saison, alors qu'elles ont toutes des intervenants et salariés à rémunérer chaque mois.

Le principe avait été fixé alors que les associations bénéficiaires de ces acomptes seraient celles ayant perçu l'année précédente une subvention égale ou supérieure à 35 000 Francs, soit 5 336 Euros. Il était prévu que l'acompte corresponde à 40 % du montant de la subvention de fonctionnement perçue l'année précédente.

Pour l'année 2020, dans l'attente du vote des subventions de fonctionnement de l'année, il est donc proposé de verser un acompte provisionnel aux associations sportives ayant bénéficié en 2019 d'une subvention de fonctionnement supérieure à 6 000 €, sur la base de 40 % de celle-ci.

Les bénéficiaires et le montant des acomptes correspondant sont récapitulés ci-après :

Associations	Subvention 2019	Montant de l'acompte
Basket club Riorgeois - Féminin	10 966 €	4 386 €
Basket club Riorgeois - Masculin	10 460 €	4 184 €
Club Riorgeois de Tennis	9 321 €	3 728 €
Dojo Riorgeois	12 850 €	5 140 €
Olympique Riorges Gymnastique	12 078 €	4 831 €
Olympique Riorges Marche et Athlétisme	12 216 €	4 886 €
Riorges Football Club	23 017 €	9 206 €
Roanne-Riorges Handball	14 210 €	5 684 € "

.../...

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement, dès le mois de janvier 2020, de ces acomptes provisionnels au bénéfice des huit associations concernées.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 3 octobre 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN